

L'essentiel

des transports scolaires dans l'Hérault



Préparez dès maintenant la rentrée scolaire 2026 : transports, gratuité et inscriptions

Votre enfant est scolarisé en CM2 ou en 3ème ? La rentrée 2026 se prépare dès aujourd'hui ! Le choix du futur établissement scolaire est une étape importante, mais avez-vous pensé aux transports scolaires ? Pour éviter les mauvaises surprises et démarrer l'année en toute sérénité, voici tout ce qu'il faut savoir dès maintenant.

Ai-je droit aux transports scolaires ?

Pour bénéficier des transports scolaires organisés par Hérault Transport, voici les conditions à remplir :

- 👉 Habiter dans l'Hérault (votre domicile doit être situé dans le département).
- 👉 Être scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat (collège du secteur d'affectation, lycée, etc.).
- 👉 Habiter à plus de 3 km de votre futur établissement.
- 👉 Qu'une ligne scolaire ou régulière desserve votre établissement (bus, car, train).

Comment être sûr que tout sera prêt pour la rentrée ?

Pour éviter les problèmes au moment des inscriptions (de juin à fin juillet), voici les étapes à suivre dès maintenant :

- ① Vérifiez votre éligibilité : utilisez notre site ou contactez-nous pour confirmer que votre futur établissement est desservi.
- ② Préparez vos documents : justificatif de domicile, certificat de scolarité, et une photo d'identité si c'est votre première inscription.
- ③ Posez-nous vos questions : Un doute ? Une desserte qui ne figure pas sur le site ? Écrivez-nous à info@herault-transport.fr.

Conseil : Ne laissez pas les démarches au dernier moment ! Plus vous anticipez, plus votre rentrée sera sereine. Il ne vous reste plus qu'à vous inscrire !



Les transports scolaires sont gratuits !

Grâce à la Région Occitanie, la gratuité des transports scolaires est étendue à tous les élèves ayants droit. Aucun frais à prévoir, mais il est essentiel de faire votre demande à temps pour en bénéficier dès la rentrée.

Le saviez-vous ? Votre carte liO Hérault Transport est valable toute l'année scolaire (du 1er septembre 2025 au 31 août 2026), y compris pendant les vacances et les week-ends. Elle permet de se déplacer librement sur toutes les lignes régulières du réseau, pour vos activités extrascolaires, vos sorties ou vos trajets quotidiens. Vous devez vous réinscrire chaque année.

Besoin d'aide ou d'informations ?

👉 info@herault-transport.fr ou www.herault-transport.fr

Chers parents, chers élèves,

Cette année 2026 s'inscrit dans la continuité des avancées réalisées pour améliorer vos trajets quotidiens.

En 2025, notre syndicat mixte Hérault Transport a franchi des étapes importantes, portées par l'impulsion de la Région Occitanie, chef de file dans les orientations majeures comme la gratuité des transports scolaires. L'intégration de Lunel Agglo a renforcé notre couverture territoriale, et la modernisation de nos transports et de nos systèmes billettiques a permis d'offrir un service plus fluide et plus sûr pour vos enfants.

Nos priorités pour les mois à venir restent claires : sécurité, accessibilité et transition écologique. Nous travaillons chaque jour, en lien avec les orientations régionales, pour adapter nos services aux besoins de vos familles et de vos territoires.

Notre objectif ? Une mobilité scolaire toujours plus efficace pour vos trajets du quotidien.

Bien cordialement,

L'équipe d'Hérault Transport



Lignes 610 et 615 se sont adaptées à l'arrivée de la ligne 5

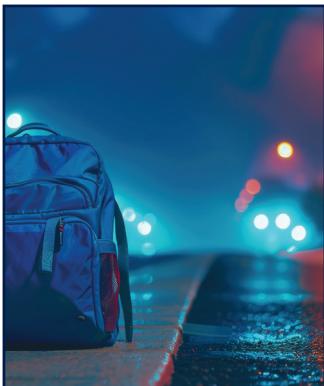
Avec l'arrivée de la ligne 5 du tramway de Montpellier, les lignes 610 et 615 ont été modifiées pour s'adapter à ce nouveau réseau. Voici ce qui a changé pour vos trajets quotidiens :

Pour la ligne 610 :

- 👉 Les arrêts Clapiers et Plan des 4 Seigneurs (ligne 5) sont désormais desservis directement.
- 👉 L'accès au lycée Frédéric Bazille (rue Ernest Young) est inchangé.

Pour la ligne 615 :

- 👉 Désormais, vous pouvez descendre directement à la station Clapiers (ligne 5).
- 👉 Aux heures de pointe, des cars assurent une liaison directe vers la station Occitanie (ligne 1).
- 👉 Les horaires ont été ajustés pour mieux répondre à vos besoins.



Sécurité : vigilance en hiver

En hiver, la visibilité est réduite et les angles morts des cars scolaires demandent une vigilance renforcée.

Pour la sécurité de tous :

- Attendre le car à un endroit éclairé et visible.
- Rester à distance de la chaussée jusqu'à l'arrêt complet du car.
- Ne jamais traverser devant ou derrière le car.
- Monter et descendre sans courir
- S'éloigner immédiatement après la descente.

Adoptez les bons réflexes pour des trajets sécurisés !



Les trottinettes interdites à bord

Depuis le mois d'octobre 2025, le Règlement intérieur des véhicules liO Hérault Transport interdit les trottinettes, même pliantes, à bord des véhicules pour garantir la sécurité de tous.

En revanche, dans les lignes régulières, elles sont acceptées uniquement en soute, pliées et la batterie retirée.

Pour en savoir plus :

<https://www.herault-transport.fr/sites/default/files/fichiers/reglement-interieur-reseau-Herault-Transport.pdf>



Espace sans tabac

Conformément à la loi, tous les points d'arrêt du réseau liO Hérault Transport ainsi que les parvis des écoles sont désormais des zones non-fumeurs. Cette mesure vise à protéger la santé de tous, en particulier celle des enfants et des plus jeunes, et à préserver la propreté des espaces collectifs. Nous vous remercions de respecter cette règle pour maintenir un environnement sain et conforme à la réglementation.

Décret n°2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte de la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage.